Mr. S. de Sluse.

Monsieur,

Le Roy le Roy est court pour sçavoir l'entretien de Leurs Alt. abbatz sur le Rectorat de Breda. qu'à mon advis nous prions Elle de commander sur leur advis au Sénat que le sieur D'Elemon demeure en continue pour deux ans, puis qu'ainsi Elle le semble, Lij. Abbs. Dieu a l'exemple de. les fondateurs. S'il vous trouve qu'il plaise à S.A.R. de l'agréer et accordé Les la notification congrigue que j'en ai donnée à ce propos j'en fermerai une Lettre Latine, que vous pourrez signer de Elle. Le roi x

La Haye le 11. Sept. 1650.

Le Recteur et Professeurs Illustris Scholæ ac Collegij Arausiaci Breedani.

Amplis. Doctiss. Viri: quando vix commode fieri potest ut absentium Principum Electorum et suffragia super Rectoratu hoc ante diem decimum septimum Septembris explorentur. Vestris Illustris Scholæ non ingratum futurum existimamus, si Principibus fore, ut ea dignitas D. Palmonii in alterum annum prorogetur. Quod ut modo vobis Perceptis publicis commodum ac prudentiæ commendatum et comitiorum. Valete Eruditi et Viri Amplis. Doctissimi

Hagæ Com. 11 Sept. CIↃIↃCL.

Amplis. Vestræ Studiosissimi.

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-7.1
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/5175

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-7.1
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/5175